

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 817

présenté par

M. Gosnat, M. Muzeau, Mme Amiable, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet,
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez,
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul,
M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 3

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 23 par les mots :

« sur proposition des représentants des organisations syndicales et patronales membres de
l'union d'économie sociale du logement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la gestion paritaire des fonds du 1%.